Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20261112-2026_057-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :15 Votants : 15
Secrétaire de séance : Mathilde DUCHESNE

Délibération n°2026-11 / 057 – Décision modificative de budget 1 – budget des mouillages 2026

Rapporteur : M Le Maire

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement de fin d'année liées à la gestion et à l'entretien des mouillages (chapitre 011 - Charges à caractère général), il convient d'ajuster les crédits ouverts au budget.

Il est proposé au Conseil d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 450 € prélevé sur le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) au profit du chapitre 011.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

Autorise les modifications budgétaires comme suit :

- Dépense de fonctionnement chapitre 65 autres charges de gestion courante : - 450 €
- Dépense de fonctionnement compte 011 charges à caractères générale : + 450 €

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 10/11/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Mathilde DUCHESNE

MAIRIE de SAINT ARMEL * 56 Morbihan *

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20261112-2026_057-DE